

PAR COURRIEL

Gatineau, le 31 janvier 2017

N/Réf. : 200610014

**Objet : Demande d'accès concernant le document 401553434**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 9 janvier 2017.

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 819 772-3434, poste 218.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Mélissa Brazeau  
Technicienne en administration

p. j.

Gatineau, le 9 janvier 2017

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

6608604 Canada inc. (Uteau)  
363, Montée de la Source  
Cantley (Québec) J8V 0G6

N/Réf. : 7340-07-01-00065-00  
401553434

**Objet : Implantation et exploitation d'un centre de compostage de  
matières résiduelles fermentescibles**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 décembre 2016, reçue le 14 décembre 2016 et complétée le 9 janvier 2017, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un centre de compostage de matières résiduelles fermentescibles de catégorie 1. La capacité de traitement du centre est de art. 23-24 de matières résiduelles en excluant les agents structurants non contaminés.

Les matières résiduelles autorisées à être reçues sont :

- Résidus alimentaires venant de collectes sélectives municipales ou commerciales collectés en sacs de papier ou en vrac (ROTS);
- Résidus verts (gazon, feuilles et végétaux).

En tout temps, le volume total des agents structurants, des intrants, des matières en compostage et en maturation et des résidus ultimes doit être inférieur à 7 500 m<sup>3</sup> sur la plate-forme.

Le tout sera situé sur une partie du lot 5 891 225 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Litchfield, faisant partie de la MRC de Pontiac.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation – Opérations de compostage, datée du 12 décembre 2016, reçue le 14 décembre 2016, signée par monsieur Maurice Charlebois, ingénieur, SEC consultants, 1 page et 3 documents joints;
- Rapport technique - Demande de certificat d'autorisation opérations de compostage, décembre 2016, reçu le 28 décembre 2016, signé par M. Maurice Charlebois, 14 pages et 20 annexes;
- Renseignements supplémentaires, reçus le 4 janvier 2017, signés par M. Maurice Charlebois, 1 page et 1 document joint;
- Renseignements supplémentaires, reçus le 5 janvier 2017, signés par M. Maurice Charlebois, 1 page;
- Renseignements supplémentaires, reçus le 6 janvier 2017, signés par M. Maurice Charlebois, 3 pages;
- Renseignements supplémentaires, reçus le 6 janvier 2017, signés par M. Maurice Charlebois, 1 page et 1 document joint;
- Renseignements supplémentaires, reçus le 9 janvier 2017, signés par M. Maurice Charlebois, 1 page et 2 plans.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



DD/GM/mpb

Daniel Dubuc  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de l'Outaouais par intérim

PRÉPARÉ PAR: 

APPROUVÉ PAR: 